



MAIRIE DE MARCHEVILLE

2 Place de l'Église (28120)

☎ : 02.37.24.52.36

💻 : commune-de-marcheville@orange.fr

Site internet : www.marcheville28.fr

REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE SCOLAIRE ANNEE 2023-2024

HORAIRES

La garderie est ouverte aux horaires suivants :

- Matin de 7 h 00 à 9 h 00
- Soir de 16 h 00 à 18 h 30.

FREQUENTATION

Le nombre de places étant limité, l'accueil à la garderie est réservé en priorité

- aux élèves de l'école de MARCHEVILLE dont les parents travaillent
- aux élèves ayant une fréquentation régulière à cette garderie

Un accueil ponctuel est cependant possible pour les enfants inscrits, dans la limite des places disponibles et sous réserve de prévenir à l'avance : Madame Katia DANIEL et la Mairie.

PAIEMENT

Le tarif de la garderie a été fixé par le Conseil Municipal à 1,80 €uros par demi-journée et par enfant et 3,20 €uros par journée et par enfant. Un montant minimum de 15 euros est obligatoire pour la facturation.

4 possibilités de paiement vous sont proposées :

- Par chèque au Service Gestion Comptable, 45 rue St Laurent, 28400 Nogent le Rotrou
- Par prélèvement à la facture, s'adresser à la mairie
- En espèces ou carte bancaire au bureau de tabac
- Internet : Tipi/Payfip

Tout retard de paiement entraînera l'exclusion après préavis.

Pour plus de commodité : Les enfants qui fréquentent la garderie devront être en possession d'un « petit sac » réservé à la garderie contenant goûter, tickets...

RADIATION

En fin d'année scolaire, les enfants sont systématiquement radiés.

Fait à Marchéville, le 22 Mai 2023

Le Maire,

Patrick Lage

Partie à retourner en mairie de Marchéville

ACCUSE RECEPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE SCOLAIRE

Je soussigné (Nom et Prénom).....

Domicile (adresse complète).....

Certifie avoir reçu le règlement intérieur de la garderie scolaire à ce jour

Enfants concernés.....

Fait à, le.....